

POLITIQUE DE DÉONTOLOGIE DES AFFAIRES

1. PORTÉE

La présente politique s'applique à tous les associés du Groupe ALDO inc. et à toute société affiliée (« Groupe ALDO »).

2. POLITIQUE

Le Groupe ALDO a établi sa réputation en misant sur les valeurs d'intégrité et d'honnêteté dans le cadre de ses relations avec tous ses partenaires. En effet, le Groupe ALDO a comme principe de poursuivre ses activités commerciales de façon responsable, en évitant les conflits d'intérêts et la recherche de gains personnels injustifiés. La présente politique vise à décrire les règles d'éthique à suivre en plus d'aider les associés à reconnaître et à éviter les situations non conformes à l'éthique, en leur fournissant des lignes directrices sur la manière d'agir dans de telles circonstances.

3. PROCÉDURE

Tous les associés ont la responsabilité d'adopter une conduite irréprochable tant sur le plan déontologique que juridique, dans le cadre de toutes leurs transactions et activités commerciales. La déontologie des affaires comprend toute décision reliée aux clients, aux fournisseurs, aux associés et aux concurrents. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, les associés ne devraient pas se servir de leur autorité pour obtenir des avantages personnels et doivent prendre toutes leurs décisions en fonction des objectifs du Groupe ALDO.

A) RESPONSABILITÉS DU GROUPE ALDO

Le Groupe ALDO a la responsabilité de promouvoir l'éthique professionnelle et d'informer les associés de sa politique en matière de déontologie des affaires. L'équipe de gestion du Groupe ALDO a également la responsabilité d'administrer la présente politique, de traiter les problèmes relatifs aux inconduites et de les porter à l'attention d'un niveau hiérarchique supérieur.

B) RESPONSABILITÉS DES ASSOCIÉS

Dès qu'un associé constate ou apprend l'existence de circonstances qui semblent être en conflit avec la présente politique, il a la responsabilité d'en informer un supérieur. De plus, si un membre de sa famille se fait offrir ou reçoit tout bien de valeur importante, il doit également en aviser son supérieur.

C) CONDUITE NON CONFORME À LA DÉONTOLOGIE

Voici quelques exemples de conduites non conformes à la déontologie que le Groupe ALDO ne saurait tolérer. Cette liste n'est qu'une illustration de situations à éviter et n'est nullement exhaustive :

- Rechercher ou accepter, directement ou indirectement, une somme d'argent, des services, des voyages ou des cadeaux (sauf des repas pris dans le cours normal des affaires ou des cadeaux d'une valeur minimale ou symbolique) de la part d'une personne ou du représentant d'une entreprise qui fait affaire, ou qui désire faire affaire, avec le Groupe ALDO.
- Offrir ou recevoir, dans le cas d'un associé ou d'un membre de sa famille, une rémunération ou tout autre bien de valeur importante dans le but d'influencer une décision commerciale imminente.

- Occuper un autre emploi ou avoir des intérêts externes donnant lieu à un conflit d'intérêts ou faisant concurrence au Groupe ALDO.
- Utiliser de façon inappropriée des renseignements privilégiés, confidentiels ou personnels, ou révéler des données confidentielles ou personnelles, ou des renseignements internes à des personnes de l'extérieur.
- Emprunter de l'argent à des clients, des tiers ou des entreprises avec lesquels le Groupe ALDO fait affaire (sauf des emprunts contractés dans la cadre de transactions commerciales normales auprès de banques ou autres établissements financiers).
- Faire des affaires au nom du Groupe ALDO avec une entreprise dans laquelle il, ou un de ses proches, a une participation, des intérêts importants ou dont il pourrait en tirer des avantages personnels, sans avoir divulgué ce lien ni obtenu l'approbation écrite du Groupe ALDO au préalable.
- Utiliser de façon inappropriée son autorité au sein du Groupe ALDO ou sa connaissance des affaires du Groupe ALDO en vue d'obtenir un avantage personnel externe.
- Utiliser ou permettre à d'autres d'utiliser de façon abusive les services des associés du Groupe ALDO, ou alors d'utiliser des ressources ou des biens appartenant au Groupe ALDO à des fins personnelles.
- Tolérer ou omettre de rapporter aux dirigeants du Groupe ALDO les activités d'un associé du Groupe ALDO qui nuisent à l'exercice, par d'autres associés, d'un jugement conforme à la déontologie.
- Falsifier des rapports, dossiers ou documents du Groupe ALDO.
- Tenir des propos diffamatoires à l'endroit du Groupe ALDO, ses administrateurs, officiers, mandataires, représentants et/ou associés.
- Adopter toute autre pratique qui est interprétée ou reconnue par le milieu des affaires en général comme étant non conforme à la déontologie ou à la loi.

D) MISE EN APPLICATION

Toute conduite ou tout comportement qui ne respecte pas la présente politique ou qui est considéré par le Groupe ALDO comme étant non conforme à la déontologie pourrait entraîner des recours légaux et/ou l'imposition de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION: POLITIQUE DE DÉONTOLOGIE DES AFFAIRES

En signant ci-dessous, je reconnais que l'on m'a remis la politique de déontologie des affaires du Groupe ALDO, que je comprends ses lignes directrices et que j'accepte de m'y conformer.

NOM DE L'ASSOCIÉ (LETTRES MOULÉES)

SIGNATURE DE L'ASSOCIÉ

DATE (JJ/MM/AA)

ALDO